



ÉGLISE de LIÈGE

99^e année • n°1 • Janvier-Février • Januar-Februar 2021

Mot de l'Évêque

.....
**Tel un brouillard
qui se déchire**

Wort des Bischofs

.....
**Wie der Nebel
sich lichtet**

Photo: ©Johnny Goerend @unsplash.com



Tel un brouillard qui se déchire...

.....
Chers Frères et Sœurs,

Oserais-je souhaiter une bonne année, après la tragédie qui nous est arrivée en 2020 avec la pandémie du Coronavirus, malgré nos bons vœux du 1er janvier 2020 ? Quel est la portée réelle d'un souhait de nouvel an ? Pure illusion ? Pure superstition ? Peut-être. Les bouquets de gui ne nous ont pas sauvés de la pandémie. Et les prières insistantes non plus...

Au Moyen âge, on commençait l'année nouvelle à Pâques, c'est-à-dire en mars : les mois de septembre, octobre, novembre, décembre nous en rappellent la coutume, puisqu'il s'agissait respectivement du septième, du huitième, du neuvième et du dixième mois de l'année. C'était significatif : l'année nouvelle commençait par le drame de la mort de Jésus et la joie de sa résurrection. « *Mors et vita duello confluxere mirando* », dit la séquence de la messe de Pâques : « *la mort et la vie se sont affrontées en un duel prodigieux* ».

En début d'année 2021, on pourrait dire la même chose. D'abord nous avons vécu Noël avec la pauvreté de Marie, de Joseph et de Jésus à Bethléem. Pas de flonflon, mais beaucoup d'intensité. Et la liturgie du dimanche de la Parole de Dieu (24 janvier 2021, 3e dimanche ordinaire de l'année B) nous le rappellera bientôt : la Parole de Dieu émerge du drame de la violence : « *Après l'arrestation de Jean-Baptiste, Jésus partit pour la Galilée porter la Bonne nouvelle de Dieu* »

(Mc1,14). C'est donc après la mort brutale du grand prophète Jean-Baptiste que Jésus proclame la Parole de Dieu. Le message de l'évangile se propage sur fond de tragédie et de violence. Il n'empêche que ce message se diffuse jusqu'aujourd'hui, d'une façon renouvelée.

C'est pourquoi j'ai intitulé ma lettre pastorale du 3 novembre 2020 pour le temps du confinement : « *Tel un brouillard qui se déchire* ». En effet, nous sommes dans le brouillard. Mais une lumière vient déchirer ce brouillard et ouvrir un jour nouveau. Oui, un jour nouveau s'ouvre, malgré les drames vécus. Beaucoup d'entre nous souffrent : de la maladie, de l'épuisement, de l'engagement au service des souffrants, de la crise économique, du poids des responsabilités, des conflits exacerbés, des souffrances passées revenues à la surface, de l'incertitude sur le futur, de la vie paroissiale paralysée, des sacrements interdits d'accès... Notre société va-t-elle en porter les stigmates ? Notre Église va-t-elle être sur le flanc ou relancée de plus belle ?

J'espère vraiment que notre abstinence forcée de célébrations et de rassemblements nous a fait comprendre la valeur sérieuse de ce dont nous avons été privés. Prier ensemble, se retrouver dans la fraternité, ce n'est pas un luxe pour personnes idéalistes ou désœuvrées... C'est une nécessité vitale pour nourrir la vie affective et spirituelle de notre humanité. La prière n'est pas magie, ce n'est pas tenter Dieu pour qu'il nous sauve comme Zorro qui est arrivé ! C'est une ouverture des cœurs à l'Esprit de Dieu qui travaille en nos humanités pour nous sauver en nous inspirant.

Le *Rapport sur l'Église catholique en Belgique* pour l'année 2019 le montre bien : l'Église est présente à chaque étape de la vie humaine, de la naissance à la mort, pour nous accompa-

gner sur le chemin ardu de la vie, pour en faire un chemin exaltant qui contribue à construire le futur de l'humanité.

Alors osons nous souhaiter les uns aux autres : Bonne année 2021 ! Pas dans un esprit magique, mais dans un esprit de foi ! Peut-être que l'année 2021 sera pire que l'année 2020 ? Le monde est loin d'être pacifié et tranquillisé, il est fragile et précarisé. Mais à travers les épreuves, les esprits ont grandi, les projets se sont affermis, les motivations se sont renforcées. Alors, résistons aux épreuves, et croyons dans le Christ qui est le seul à transformer la mort en vie et le malheur en bonheur. Dans cette foi : *Ine bone annèye à turtot !*

*† Jean-Pierre Debrille,
votre évêque*



Wie der Nebel sich lichtet...

.....
Liebe Brüder und Schwestern,

Nach der Tragödie, die uns 2020 mit der Coronakrise trotz unserer guten Wünsche am 1. Januar 2020 widerfahren ist, ist es da erlaubt, ein frohes neues Jahr zu wünschen? Was ist die wahre Bedeutung eines Neujahrswunsches? Reine Illusion? Bloßer Aberglaube? Vielleicht. Weder Mistelsträube noch beharrliche Gebete haben uns vor der Pandemie gerettet...

Im Mittelalter begann das neue Jahr zu Ostern, also im März: Die Monate September, Oktober, November, Dezember erinnern uns an den Brauch, da sie jeweils der siebte, achte, neunte und zehnte Monat des Jahres waren. Dies hatte seinen Sinn: Das neue Jahr begann mit dem Drama um den Tod Jesu und mit der Freude über seine Auferstehung. „Mors et vita duello conflixere mirando“, heißt es in der Ostermesse: „Tod und Leben standen sich in einem gewaltigen Duell gegenüber“.

Zu Beginn dieses Jahres 2021 könnte man dasselbe sagen. Zuerst haben wir Weihnachten mit der Armut von Maria, Joseph und Jesus in Bethlehem erlebt. Kein Schnickschnack, aber mit großer Inbrunst. Und die Liturgie des Wort-Gottes-Sonntag (am 24. Januar 2021, 3. Sonntag im Jahreskreis B) wird uns bald daran erinnern, dass das Wort Gottes aus dem Drama der Gewalt hervorgeht: „Nach der Verhaftung von Johannes dem Täufer begab sich Jesus nach Galiläa, um die Frohe

Botschaft Gottes zu überbringen“ (Mk 1,14). Nach dem plötzlichen Tod des großen Propheten Johannes der Täufer verkündet Jesus das Wort Gottes. Die Botschaft des Evangeliums wird vor dem Hintergrund von Tragödie und Gewalt verbreitet, und dies bis zum heutigen Tage, wenn auch in einer erneuerten Form.

Aus diesem Grund habe ich meinen Hirtenbrief vom 3. November 2020 für die Zeit des zweiten Lockdowns mit dem Titel "Wie der Nebel sich lichtet" versehen. In der Tat stehen wir im Nebel. Aber ein Licht durchdringt den Nebel und lässt uns einen neuen Tag entdecken. Ja, trotz der erlebten Tragödien bricht ein neuer Tag an. Viele von uns leiden unter Krankheit und Erschöpfung, unter dem Einsatz im Dienst der Leidenden, unter der Wirtschaftskrise, unter dem Gewicht der Verantwortung, unter verschärften Konflikten, unter dem wiederaufkeimenden Leid der Vergangenheit, unter unsicheren Zukunftsaussichten, dem Stillstand im Gemeindele-

ben, dem verweigeren Zugang zu den Sakramenten... Wird unsere Gesellschaft Narben davontragen? Wird unsere Kirche am Boden liegen oder noch schöner aufblühen?

Ich hoffe inständig, dass uns unsere erzwungene Abstinenz von Gottesdiensten und Begegnungen den ernsthaften Wert dessen bewusst gemacht hat, was uns vorenthalten wurde. Gemeinsam beten, sich brüderlich versammeln, das ist kein Luxus für idealistische oder untätige Menschen. Es ist eine Lebensnotwendigkeit, um das emotionale und spirituelle Leben der Menschheit zu nähren. Das Gebet ist keine Magie, es geht nicht darum, Gott auf die Probe zu stellen, damit er uns rettet wie Zorro. Es öffnet unsere Herzen für den Geist Gottes, der in unserer Menschlichkeit wirkt, um uns zu retten und zu inspirieren.

Der Jahresbericht der katholischen Kirche in Belgien für 2019 zeigt dies deutlich: Die Kirche ist in jeder Phase des menschlichen Lebens von der Geburt bis zum Tod präsent, um uns auf unserem beschwerlichen Lebensweg zu begleiten und ihn zu einem aufregenden Weg zu machen, der dazu beiträgt, die Zukunft der Menschheit zu gestalten.

Trauen wir uns also, uns gegenseitig ein Frohes Neues Jahr 2021 zu wün-



Photo : ©Sasin Tipchai @pixabay.com

schen! Nicht in einem magischen Geist, sondern in einem Geist des Glaubens! Vielleicht wird das Jahr 2021 schlechter als das Jahr 2020. Die Weltlage ist alles andere als friedlich und ruhig, sie ist zerbrechlich und prekär. Doch durch die Prüfungen sind die Menschen stärker geworden, Projekte wurden gefestigt, die Motivation wurde gestärkt. Lasst uns also Prüfungen widerstehen und an Christus glauben, der der einzige ist, der Tod in Leben und Unglück in Glück verwandelt. In diesem Sinne wünsche ich allen ein Frohes Neues Jahr!

*† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof*

Janvier – Januar 2021

1	Liège, 16h	Participation à la Journée mondiale de la paix 2021
8	Liège, 10h	Commission Ministère et Vie des Prêtres
11-12	Brialmont	Session du Conseil épiscopal
14	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
15	Liège, 9h30	Bureau du Conseil presbytéral
17	Cathédrale, 10h	Célébration avec les Communautés étrangères
18-19	Grimbergen	Session des évêques belges
22	À confirmer	Célébration œcuménique diocésaine
23	Herve, 17h30	Confirmations
25	Liège, 15h	Commission diaconale
28	UCL, Faculté de théologie, 9h	Journée pastorale
29	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
30	Namur, 9h30	AG Conseil interdiocésain des laïcs

Février – Februar 2021

2	Liège, Cathédrale, 10h	Célébration de la Présentation de Jésus au Temple
	Liège, Cathédrale	Rencontre du Service Vie consacrée
4	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
6	Flémalle, 18h	Confirmations
9	Brialmont, 9h30	Conseil presbytéral
12	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
17	Liège, Cathédrale, 9h	Célébration des Cendres
25	Tournai, 10h	Rencontre des évêques francophones
26	Liège, 9h30	Conseil épiscopal

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, certains événements de l'agenda de Mgr Delville pourraient être reportés ou supprimés !

I. Vœux

.....

2020, un chiffre emblématique, mais surtout une année compliquée ; la crise sanitaire a « gelé » la plupart de nos activités depuis mars. Les réunions sont devenues quasi impossibles, il a fallu faire preuve de créativité, d'innovation, organiser des réunions virtuelles, ce qui n'est pas simple pour la plupart d'entre nous.



Les églises n'ont, heureusement, jamais été fermées, mais les offices ont été limités et même suspendus. Pas mal de fabriques ont accepté de laisser le lieu de culte ouvert, et c'est une nécessité pour beaucoup de personnes de pouvoir trouver un lieu de recueillement, de réconfort.

Plus que jamais le rôle des gestionnaires des fabriques en lien avec l'unité pastorale est important. Animons nos lieux de culte si nous les aimons !

Notre équipe du temporel vous souhaite à tous et à vos familles une année 2021 plus sereine, plus conviviale.

II. Réunion ordinaire du mois de janvier

.....

Cette réunion est traditionnellement destinée à la gestion du patrimoine. Il s'agit de faire le bilan de l'année passée au point de vue comptable, au point de vue de l'entretien des bâtiments, du suivi des chantiers en cours.

Au point de vue comptable, il est nécessaire d'adapter les budgets en fonction des modifications budgétaires et des corrections apportées par la tutelle. Nous encourageons les fabriques à clôturer leurs comptes au 31 décembre ou au tout début d'année.

La séance de janvier devient dès lors aussi celle d'approbation des comptes qui auront été présentés par le trésorier.

Comme chaque année, les fabriques auront reçu à la mi-décembre, le timing de dépôt des comptes à l'Evêché avec les documents annexes et les recommandations en matière de justificatifs et présentation des comptes.

Les dépôts commenceront à partir du lundi 18 janvier et se termineront le 23 avril. Nous vous remercions de respecter autant que possible les dates indiquées. Dans un souci de rationalisation, il est recommandé que les dépôts se fassent de manière groupée pour plusieurs fabriques au sein d'une même commune. Déjà merci d'avance aux

personnes qui pourront assurer ce service.

Vu la situation sanitaire, l'accusé de réception ne sera plus octroyé manuellement au dépôt des documents mais envoyé par mail.

Je rappelle que - conformément à la loi - les comptes doivent être déposés le même jour à l'Evêché et à l'administration communale.

Bon travail et petit rappel : pensez à dater les documents.



III. Des changements au Service du temporel

.....

La fin de l'année 2020 a été sombre, nous avons hélas perdu un de nos collaborateurs. **Marc Collignon** avait repris la charge du service ASBL. Il le faisait avec gentillesse et efficacité. C'est une grande perte pour notre service et pour le diocèse.



Une autre de nos collègues, **Carine Lallemand**, en charge plus particulièrement de la comptabilité des fabriques, a décidé de réorienter son parcours professionnel et nous a quitté fin 2020. Je ne peux que souligner ses qualités de travail et de cœur, son sens des responsabilités. Ceux avec qui elle a eu contact en témoigneront.

Notre service est bien sûr chamboulé par tous ces événements. Moi-même je quitterai mes fonctions dans le courant du mois de janvier. J'ai beaucoup donné et j'ai aussi beaucoup reçu dans mon travail à l'Evêché. J'ai eu des contacts privilégiés avec pas mal de fabriciens et certains sont devenus des amis.



Mon intérêt pour l'art en général s'est vite transformé en souci de la défense du patrimoine et en particulier celui des fabriques d'église. Là aussi j'ai beaucoup appris, j'ai beaucoup admiré. Je ne doute pas que l'équipe mise en place continue le travail entamé et motive les fabriciens à la sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel porteur de sens.

Monsieur **Philippe Lamalle**, juriste de formation et spécialisé en droit fiscal, reprendra mes fonctions à partir de 2021.

Il est par ailleurs fabricien et à ce titre connaît bien le domaine des fabriques. Conseiller communal à la commune d'Esneux, il maîtrise également les rouages et l'aspect financier d'une administration communale, ce qui apporte un plus au service des fabriques.

IV. Bail à ferme - Nouvelles dispositions d'application aux baux en cours (suite)

.....

Suite à l'article publié dans le Bulletin officiel de mars-avril sur le nouveau décret du 2 mai 2019 concernant le bail à ferme, il me paraît nécessaire d'aborder quelques questions concernant l'application de ce nouveau décret aux baux en cours.

Principe

Suivant ce décret (art. 52 et 53), les nouvelles dispositions s'appliquent depuis le 1er janvier 2020 aux baux en cours sauf exceptions.

Obligation de l'écrit

Cette obligation ne s'impose qu'aux nouveaux contrats de bail à ferme, depuis le 1er janvier 2020. Dans ce cas, l'accord des parties sera constaté dans un acte authentique.

Il sera tenu compte de la durée du bail courue sous l'empire de l'ancienne loi pour l'appréciation de la durée minimale du bail.

Validité des congés donnés antérieurement

La validité des congés donnés antérieurement à l'entrée en vigueur du présent décret sera appréciée conformément aux dispositions légales anciennes, en vigueur au moment de leur notification.

Baux verbaux

1. Les baux oraux en cours peuvent, de commun accord, être transformés en baux de carrière ou bail de longue durée. Les baux ainsi transformés sont réputés être de nouveaux baux. L'accord des parties devra être constaté par un acte authentique. Cette possibilité ne concerne que les baux oraux en cours.
2. A défaut de la conclusion d'un bail écrit dans un délai de 5 ans prenant cours à partir du 01/01/2020, les baux oraux en cours au 01/01/2020 sont considérés comme des baux commençant une troisième période de 9 ans à partir de cette date. Ce qui a pour conséquence que ces

baux ne pourront plus être prolongés qu'une fois pour une période de 9 ans. Ils se termineront dès lors le 31 décembre 2037. Si le preneur peut toutefois prouver l'existence d'un bail oral ou une cession simple de moins de 18 ans, le bail pourra se poursuivre pour une période permettant son exécution pour une durée maximale de 36 ans.

3. Possibilité pour l'acquéreur d'un bien grevé d'un bail à ferme qui n'a pas date certaine, de mettre fin au bail pour certains motifs moyennant un congé de 6 mois notifié au preneur dans les 3 mois suivant la passation de l'acte authentique de vente.

Bail écrit

1. Le bail écrit de 9 ans conclu antérieurement au 01/01/2020 prendra fin à l'issue de la troisième prolongation (effet immédiat de la nouvelle loi). S'il se trouve déjà au-delà de celle-ci, le bail se poursuivra d'année en année (art 4, 3ème al.), aucune cession privilégiée ne pourra intervenir, et le bail sera résilié le jour du décès du preneur.
2. La majoration de fermage pour les baux entrant dans une troisième ou quatrième période de 9 ans prévue dans le nouveau décret ne s'applique qu'aux baux conclus après le 01/01/2020 (cf. article 52), ce qui n'était pas précisé dans l'article du mois de mars.

3. Depuis le 1er janvier 2020, le montant du fermage majoré en cas de conclusion d'un bail fixant une première période d'occupation de 27 ans ou plus est accordé au bailleur lorsque le bail se poursuit au-delà de la première période de 27 ans.
4. Les nouvelles mentions obligatoires prescrites par l'article 3 §1 ne s'imposent qu'aux baux conclus à partir du 01/01/2020. Les baux écrits en cours ne contenant pas ces mentions sont valablement conclus.
5. L'obligation d'un état des lieux ne concerne que les nouveaux baux.
6. La notification du changement de bailleur ne concerne que les nouveaux baux.
7. L'information du bailleur, du décès du preneur s'applique depuis le 01/01/2020, donc pour les baux en cours.
8. Depuis le 01/01/2020 : en cas de vente d'un bien avec un bail à ferme en cours, lorsque le preneur a atteint l'âge légal de la pension et qu'il bénéficie d'une pension de retraite ou de survie et qu'il ne peut indiquer des repreneurs privilégiés, il ne pourra bénéficier du droit de préemption (article 52,1°/1). Cette disposition s'applique à toutes les ventes réalisées depuis le 01/01/2020.

V. Fabriques d'église dépendant de plusieurs communes

.....

Dans le diocèse de Liège, un certain nombre de paroisses ont leur territoire situé sur plusieurs communes. Cette situation complique le processus administratif de tutelle sur les comptes et budgets.

En pratique, ces fabriques doivent remettre simultanément un exemplaire de leur compte ou de leur budget ou encore de leur modification budgétaire à chaque commune concernée, à l'Evêché, et un exemplaire au Gouverneur.

La commune qui exerce la tutelle d'approbation est celle qui finance la plus grande part de l'intervention communale. Au cas où plusieurs communes interviennent à parts égales, c'est la commune sur le territoire de laquelle est situé le lieu de culte principal qui exercera la tutelle d'approbation.

Lorsque la fabrique dépend du financement de plusieurs communes et qu'un ou plusieurs avis défavorables ont été émis par les autres communes concernées, la commune principale qui a la tutelle d'approbation rend alors un avis qu'elle transmet au Gouverneur. C'est lui qui, dans ce cas, exercera la tutelle d'approbation dans le délai de 40 jours prenant cours à partir de la réception du premier avis défavorable reçu d'une des communes concernées.

En bref, lorsque votre fabrique dépend du financement de plusieurs communes, n'oubliez pas d'envoyer également un exemplaire de vos documents comptables chez le Gouverneur (Place Saint Lambert 18a - 4000 Liège).

Isabelle Leclercq

Le calendrier du fabricant – Année 2021

Dimanche 3 janvier 2021*	Séance ordinaire du conseil de fabrique Approbation des comptes – gestion patrimoniale.
=> Lundi 18 janvier 2021	Début du dépôt des comptes 2020 à l'Évêché (cf. timing envoyé au trésorier et sur le site du diocèse).
Dimanche 7 mars 2021*	Séance ordinaire du conseil – présentation des comptes 2020 par le trésorier au conseil pour les fabriques dont le dépôt de comptes est postérieur au mois de février.
Dimanche 4 avril 2021*	Séance ordinaire du conseil Finalisation des comptes 2020 pour ceux qui ne les auraient pas encore rendus. Élections: en 2021 pas de renouvellement de moitié. Désignation aux fonctions (président et secrétaire) au sein du conseil de fabrique + renouvellement du mandat le plus ancien au sein du bureau des marguilliers et désignation aux fonctions (président - secrétaire - trésorier) au sein du bureau (cf. article EDL 3-4/2017).
Lundi 26 avril 2021	Date limite légale de dépôt des comptes 2020 (à l'Évêché et au conseil communal) avec tous les justificatifs (La date légale étant le dimanche 25/04, le délai est reporté au premier jour ouvrable suivant).
=> Lundi 21 juin 2021	Début du dépôt des budgets 2022 à l'Évêché.
Dimanche 4 juillet 2021*	Séance ordinaire du conseil – établissement du budget 2022 pour les fabriques dont le dépôt de budget est prévu après juillet.
Lundi 30 août 2021	Date limite de dépôt des budgets 2022.
Dimanche 3 octobre 2021*	Séance ordinaire du conseil – établissement et approbation de la dernière modification budgétaire.
Vendredi 15 octobre 2021	Date extrême pour le dépôt de la dernière modification budgétaire.

*ou à une date rapprochée

RAPPELS:

1. Les modifications budgétaires 2021 qui utilisent le résultat réel du compte précédent doivent pour bien faire être introduites en même temps que le budget 2022.
2. Les membres de droits, desservant et le bourgmestre, ou son représentant, doivent être invités à toute réunion ordinaire du conseil de fabrique, au moins 8 jours à l'avance, avec mention de l'ordre du jour.
3. En cas de changement de président et/ou de trésorier, veillez à apporter ces modifications à la Banque Carrefour.
4. Toute délibération ayant un impact financier non repris au budget doit être envoyée pour information à la commune dans les 10 jours de son adoption.
5. Toutes les opérations civiles, l'acceptation de dons et legs, les marchés de travaux, services, fournitures doivent être préalablement soumises à l'autorité diocésaine.

Nominations

- L'Abbé **Jean de Dieu BATENDERANA RUVAMWABO**, curé de l'unité pastorale de Lontzen est incardiné, par décret particulier de l'évêque de Liège, dans le diocèse de Liège depuis le 19 novembre 2020.
H. **Jean de Dieu (Johannes) BATENDERANA RUVAMWABO**, Pfarrer des gesamten Pfarrverbandes Lontzen, ist seit dem 19. November 2020 der Diözese Lüttich inkardiniert.
- L'Abbé **Alphonse BORRAS** est nommé par les évêques francophones de Belgique, Vice-official de l'Officialité interdiocésaine de première instance. Il est nommé, en outre, par l'évêque de Liège, Vicaire épiscopal aux affaires canoniques.
- Les mandats de l'abbé **Désiré VAN ASS** et de M. **Frédéric CLOSE** au sein de la Commission des recours des assistants paroissiaux sont prolongés pour trois ans, renouvelables. Celui de Mme **Chantal PIRARD** est prolongé pour un an renouvelable.
- M. **Éric COOPER**, en mission à mi-temps comme journaliste pour RCF-Liège, est nommé en outre - pour un stage probatoire d'un an - pour un second mi-temps pour renforcer le Service de Presse diocésain, ainsi que 1 RCF (radio interdiocésaine en DAB+) et RCF-Liège.
- Mme **Vassiliki GHAKAKIS** est nommée membre de l'équipe d'aumônerie du CHR Liège sous la responsabilité de Mme Marie DUVAL et ce, pour un mandat de deux ans.
- Mme **Gladys FELTEN**, en mission à mi-temps au service de la pastorale carcérale à Lantin, est nommée assistante paroissiale - pour un stage probatoire d'un an - pour un second mi-temps dans l'UP de Lierneux, sous la responsabilité de l'Abbé Benoît SADZOT.
- L'abbé **Jacques JONGMANS**, prêtre du diocèse ayant servi au Brésil comme prêtre fidei donum depuis 1979, est nommé vicaire de l'UP Herve – Douze en chemin.
- M. **Philippe LAMALLE** est nommé directeur-adjoint du Service de tutelle sur les fabriques d'église.
- M. **Michel MERTENS** est nommé à mi-temps assistant logistique sous la responsabilité de Vincent PHILIPPART DE FOY. Il rendra, entre autre, des services à RCF-Liège, au sanctuaire de Cornillon et au service des ASBL.
- L'abbé **Raphaël MUDIAMBU** se voit confier pour un mandat de cinq années la coordination de la catéchèse dans les UP du centre de Liège. Il œuvrera

sous la responsabilité du curé-doyen Jean-Pierre PIRE.

- L'abbé **François PALM**, curé à Walhorn et dans l'unité pastorale de Lontzen est déchargé de ces fonctions et accède à la retraite. Monseigneur l'Evêque le remercie pour son travail précieux.
H. **François PALM**, Pfarrer in Walhorn und im Pfarverband Lontzen beendet diese Funktion und tritt in den Ruhestand. Der Bischof dankt ihm für seine wertvolle Arbeit.
- L'abbé **Léo PALM**, recteur du sanctuaire de Banneux, est nommé en outre, référent pour les sanctuaires, au sein du Vicariat de la Vie consacrée, des Mouvements ecclésiaux et des Sanctuaires.
- Monsieur **Jean-Paul PINON** est nommé collaborateur du Vicariat de la Vie consacrée, des Mouvements ecclésiaux et des Sanctuaires. Il œuvre sous la responsabilité du P. Patrick BONTE.
- L'abbé **Mariusz ZIMA**, administrateur paroissial de Marbais, Saint-Martin et Marbisoux-Notre-Dame (Vicariat du Brabant Wallon), est nommé en outre Aumônier international adjoint pour la Légion des Petites Âmes, en concertation avec Monseigneur Jean-Luc HUDSYN, évêque auxiliaire pour le Brabant wallon et ce, pour un mandat de trois ans renouvelable. Il secondera le P. Marcel BLANCHET.

Abbé Paul FLAS



L'Abbé Paul Flas, ancien économiste diocésain, né le 29 juin 1934 à Gemmenich, ordonné prêtre le 12 juillet 1959 à Liège, est décédé à Liège le 30 octobre 2020.

Paul Flas a connu, hain où le jeune prêtre a vécu des années enthousiasmantes. Puis, de 1964 comme il aimait à le dire, sa « lune de miel » à l'institut Liège. C'est en 1967 qu'il fait son entrée à Saint-Joseph à Dol- à Saint-Roch-Ferrières; il est d'abord

préfet de discipline, puis proviseur à partir de 1974. Il est aussi professeur de religion pour les classes supérieures.

En 1986, il quitte Saint-Roch pour travailler à l'évêché. Paul Flas s'investira dans une mission à sa mesure : administrateur du pouvoir organisateur de l'enseignement moyen, technique, normal et finalement économiste diocésain.

Voici quelques phrases de Mgr Albert Houssiau, évêque émérite de Liège en hommage à l'abbé Flas : « *Durant tout mon épiscopat, je pus bénéficier de son*

savoir-faire et de son honnêteté, notamment au sein du Conseil financier, qui tout entier lui rendait la plus grande estime ; il entretenait une précieuse collaboration. (...) Durant ce temps et pendant sa retraite, il entretenait des relations avec ses anciens élèves de Ferrières, notamment dans la préparation soignée et la célébration de leur mariage. Il tint ces dernières années à célébrer journalièrement, comme il le pût, pour les carmélites ou pour les clarisses ; le secret de toute sa vie apostolique se révèle là : l'ardent attachement au mystère de l'eucharistie. »

Abbé Jacques BRAIBANT

L'abbé Jacques Braibant est né à Jemeppe le 16 avril 1936, il a été ordonné prêtre le 10 juillet 1960 à Liège; il est décédé le mardi 10 novembre 2020 à l'âge de 84 ans.

Après avoir été nommé vicaire à Hozémont en 1960, il a été envoyé comme vicaire à la paroisse Saint-Gilles à Liège en 1963. Il est ensuite devenu curé des paroisses de Mehagne en 1970 et de Ninane en 1977. En 1988, il est nommé curé aux Awirs et aux Cahottes, et en 1995 il prend en outre la responsabilité du sanctuaire de La Gleixhe ; il resta curé de cet ensemble jusque 2011. Il favorise l'unité de ces trois paroisses par

l'édition d'un petit feuillet, Le Carillon. Il était sensible à la situation des personnes handicapées.

« *Jacques fut un curé apprécié pour ses qualités liturgiques et son talent de mobilisateur de paroissiens autour d'un projet. Il était généreux et attachant. Il laisse le souvenir d'un homme passionné et passionnant, très investi également au service des enfants et des jeunes, plein de ressources pour la catéchèse. »*

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège



Père Walrava NEVEN

Le Père Walrave (Waly) Neven, né à Liège en 1927, ordonné à Galashiels (Monteviot, Ecosse) le 31 mai 1952 et missionnaire au Burundi de 1955 à 2011, est décédé à Laken le 14 novembre dernier à l'âge de 93 ans.



Abbé Max DESSART

L'abbé Max Dessart (appelé aussi « frère Max »), né le 26 mai 1930 à Villers-Saint-Simeon, ordonné prêtre le 8 décembre 1954 à Liège, est décédé le samedi 21 novembre 2020 à l'âge de 90 ans.

D'abord vicaire à Amay durant douze années (1955-1967), il devient, en 1967, curé à Neuville-Domaine. Pendant cinq ans, il va réussir à concilier les habitants du quartier, croyants et non-croyants, afin qu'une église soit érigée dans le village.

Puis, de 1972 à 2000, il sera curé à Lize St-Joseph, dans le quartier des Biens-Communaux à Seraing. Il y vivra avec un autre prêtre, selon la vocation du Prado, association fraternelle de prêtres qui préconise la vie « en équipe » pour être encore davantage au service et à l'écoute des plus pauvres. En 1991, il a été aussi chargé de la paroisse Saint-Eloi.

Par ailleurs, il fondera le « Téléservice », avec plusieurs personnes laïques, pour apporter une aide aux personnes précarisées. Il a œuvré pour l'œcuménisme avec conviction et fidélité.

Devenu prêtre auxiliaire en 2000, il participait activement à l'accompagnement des malades et de leur famille, notamment à l'hôpital du Bois de l'Abbaye.

« Tous se rappelleront son esprit chaleureux et accueillant, tout dévoué à la personne humaine et au témoignage chrétien. C'était un passionné de Dieu et des hommes. »

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège



Abbé Jean-Louis UNDORF

L'abbé Jean-Louis Undorf, né le 22 mars 1958 à Spa, ordonné prêtre le 30 mai 1982 à Verviers, est décédé le mardi 1er décembre 2020 à Verviers.

Licencié en théologie de l'Université catholique de Louvain,

il a consacré une bonne part de son ministère de prêtre à la formation. Il est toujours resté basé à Verviers, où il a été nommé vicaire à Saint-Remacle en 1982. Il était desservant de Lambermont depuis 2004. Il s'est engagé au Séminaire Cardinal Cardijn, devenu ensuite le CE-FOC. C'était un théologien toujours en recherche de comprendre le mystère de Dieu. C'était un grand indigné devant toute forme d'injustice et d'exclusion. C'était un cœur très sensible et plein de compassion pour les plus éprouvés.

C'était un prêtre proche des pauvres des petits et des humbles. Il mettait beaucoup d'humanité dans ses célébrations. La maladie qui l'a atteint l'a fortement handicapé et l'a fait beaucoup souffrir. Malgré tout, il gardait une grande capacité intellectuelle et spirituelle. Il lisait intensément et se tenait au courant de l'actualité théologique.

*Marc Lemaire et
Jean-Pierre Delville, évêque de Liège*



Diacre Raymond LUGENTZ

Raymond Lugentz, ancien diacre de notre diocèse, né le mardi 14 décembre 1937 à Bas-Oha, est décédé le 4 novembre 2020 à Huy à l'âge de 82 ans, après 60 ans de mariage et 37 ans de diaconat.

« Son service était empreint de discrétion, d'humilité, et de zèle. Le 22 mai 1983, à Huy, il a été ordonné diacre. Dans l'Unité pastorale de Wanze puis dans celle de Huy, il a participé aux célébrations, rendu service dans les maisons de retraite, accompagné les seniors et conduit la prière.

Malgré des souffrances, il a gardé le goût de la recherche de Dieu, recherche qu'il partageait avec la communauté de Maredsous, où il a fait profession d'oblature séculière à l'Ascension en 2013. »

Henri Thimister

Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de :

- Sœur Louisa Da Silva, abbaye de Flône, décédée à l'âge de 84 ans.
- Sœur Stéphana Vigh, abbaye de Brialmont, décédée à l'âge de 93 ans.
- Sœur Bibiane (Jacqueline Raveschot), Fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul à Banneux, décédée à l'âge de 90 ans.
- Monsieur Marc Collignon, secrétaire de la Commission pour les ASBL du diocèse de Liège, décédé à l'âge de 65 ans.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse <https://www.evechedeliège.be/avis-de-deces/>.

Une Église proche, portée par les bénévoles

Troisième rapport annuel de l'Église catholique de Belgique

Le 18 novembre paraissait le troisième rapport annuel de l'Église catholique en Belgique. Tout comme les deux premières éditions, il dessine les contours d'une Église qui célèbre et annonce la Parole de Dieu mais aussi d'une Église qui est au service et accompagne, qui chemine, se met en recherche et compatit avec les fidèles.

Ce troisième rapport repose sur le thème d'une Église proche des gens: à chaque étape de la vie – depuis l'enfance en passant par la jeunesse et l'âge adulte, jusqu'à la maladie et le deuil – des services et des organisations propres à l'Église vont accompagner les personnes qui le souhaitent. Cela peut se produire aussi bien en milieu scolaire que dans les résidences étudiantes, chez les jeunes ainsi que chez les adultes, auprès des couples et des familles, dans les prisons ou les institutions de soins. Les propositions de l'Église pour se faire proche à chacune de ces étapes sont illustrées par des exemples et des témoignages. Ce rapport propose ainsi une coupe transversale de la présence de l'Église au sein de la société ainsi que du large éventail de mouvements d'inspiration catholique et chrétienne qui sont à la disposition de la population.

Il faut ajouter à ceci que les rapports annuels successifs n'ont pas vocation à donner une image **exhaustive** des activités l'Église et de son fonctionne-

ment. Cela tient au fait qu'il est impossible de donner une énumération complète de toutes les initiatives qui sont entreprises en son sein. En effet, les services et organisations liés à l'Église sont trop nombreux et variés. Les exemples fournis pour documenter chaque étape de la vie sont donc purement illustratifs.

Solidarité

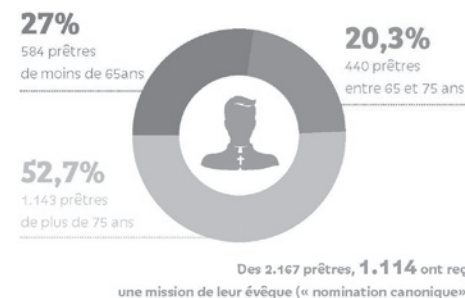
La volonté de l'Église est de se faire tout spécialement proche des malades, des aînés et des exclus de la vie en société. Cette volonté ressort également des chiffres. Ainsi, les paroisses développent des grands ou de plus modestes projets pour ceux dans le besoin, les personnes seules, les personnes sans abri... En Belgique, on compte plus de **2.000 initiatives paroissiales** qui veillent à soutenir les plus vulnérables.

Le travail des bénévoles est absolument indispensable au bon fonctionnement de ces projets. De plus, ils assurent l'entretien des églises, ils forment à la catéchèse, ils gèrent les fabriques d'église, etc. Les paroisses

Prêtres

- 4 ordinations de prêtres en 2019
- 7 Abandons du ministère par des prêtres diocésains en 2019
- 484 Nombre de prêtres issus d'autres diocèses (principalement étrangers) qui travaillent au sein des diocèses de Belgique

2.167 prêtres diocésains



de Belgique dénombrent **141.054 bénévoles**. Un groupe particulier d'entre eux se consacre aux soins (hôpitaux, maisons de repos et de soins, institutions pour personnes handicapées). Ils collaborent aux groupes pastoraux, offrent une oreille attentive ou toute aide qu'ils sont en mesure de fournir aux malades, aux aînés ou aux personnes handicapées. Les équipes pastorales actives en institutions de soins sont soutenues par 4.524 bénévoles.

Laïcs

Il ressort d'un recensement effectué pour ce dernier rapport annuel qu'au sein de tous les diocèses, les laïcs endossent des tâches pastorales : prési-

der des funérailles, tenir des services de prières, former à la catéchèse, apporter un soutien pastoral au sein des prisons, des hôpitaux, des maisons de repos et de soins, gérer les finances et le patrimoine, assurer le bon fonctionnement de la collaboration pastorale... On compte au total **3.965 laïcs qui ont reçu une mission d'un évêque**. La plupart d'entre eux la remplissent à titre bénévole. A titre de comparaison, il y a 1.947 prêtres actifs en paroisses. Ces chiffres témoignent de l'engagement croissant des laïcs au sein de l'Église, qui s'y investissent jour après jour avec conviction.

Covid-19

Ce dernier rapport fait état des **activités de l'année 2019**. L'impact de la crise sanitaire, qui a commencé en mars 2020, n'est donc pas pris en compte. Cependant, le choix a été fait de donner un bref aperçu quant à la manière dont la crise a été vécue par la communauté des croyants ainsi que concernant les conséquences, par exemple, sur les initiatives de solidarité à l'égard des plus démunis, ou sur la liturgie. Il en ressort que les paroisses furent privées de rentrées financières du fait de l'absence de collectes, Entraide et Fraternité ainsi que Miteinander Teilen ont été privées des leurs collectes de Carême, les pèlerinages et processions ont été annulés, les lieux de séjour et centres

de retraites ont dû temporairement fermer leurs portes... Le prochain rapport tentera de donner une image plus complète des conséquences de cette crise sur la vie de l'Église.

Stéphane Nicolas et Jeroen Moens

- Vous pouvez consulter et télécharger le rapport sur le site www.rapportanneeleglise.be.
- Le rapport sur papier (120 pages / 5,50 €) peut être commandé à l'adresse suivante : Editions Licap - Halewijn, Rue Guimard 1, 1040 Bruxelles. Il est disponible aussi chez Siloë à Liège.

PAROISSES

Sur le chemin d'une plus grande collaboration.

L'ensemble des diocèses travaillent à établir des liens de collaboration étroite.

Fin 2019, 348 **unités pastorales** ont été créées (sur un objectif de 527).

Nombre de paroisses supprimées en 2019 : **40**



3.732
paroisses

141.054
bénévoles en paroisses

2 - 3 janvier 2021 (Épiphanie) : Jeunes Églises d'Afrique

Cette collecte est faite en faveur des jeunes Églises d'Afrique, plus particulièrement celles du Congo, du Rwanda et du Burundi, pays où l'Église joue un rôle décisif dans des situations critiques. Ces nations comptent sur nous et leurs chrétiens nous manifestent volontiers leur foi. Leur joie de vivre nous paie en retour. Leur témoignage nous encourage à aider les églises de leur pays. Merci d'avance pour votre générosité !

6 - 7 février 2021 : Soutien des Services diocésains

Les Services diocésains sont la colonne vertébrale de notre diocèse. Ils accompagnent les 554 paroisses et les 74 Unités pastorales de notre diocèse ; ils forment les animateurs pastoraux, les professeurs de religion et les catéchistes ; ils soutiennent la pastorale des migrants, des jeunes, des familles ; ils exercent la tutelle sur les fabriques d'églises ; ils accompagnent les asbl. Tout cela nécessite des moyens financiers importants. En soutenant tous ces services, vous soutenez le déploiement de notre pastorale et le rayonnement de l'Évangile dans notre diocèse. Merci de soutenir la colonne vertébrale de notre diocèse, pour que celui-ci n'ait pas de mal au dos !

2. - 3. Januar 2021 (Erscheinung des Herrn): Für die jungen Kirchen Afrikas

Diese Kollekte dient der Unterstützung der jungen Kirchen in Afrika, insbesondere im Kongo, in Ruanda und Burundi, wo die Situation weiterhin sehr schwierig ist und die Kirche eine wichtige Rolle spielt. Diese Nationen zählen auf uns und ihre Christen offenbaren bereitwillig ihren Glauben. Ihre Lebensfreude entlohnt uns für unser Engagement. Ihr Glaubenszeugnis ermutigt uns, den Kirchen ihres Landes zu helfen. Vielen Dank im Voraus für Ihre Großzügigkeit!

6. - 7. Februar 2021: Finanzierung der Dienste des Bistums

Die Diözesandienste sind das Rückgrat unseres Bistums. Sie begleiten 554 Pfarren und 74 Pfarrverbände in unserer Diözese und bilden Pastoralanimatoren, Religionslehrer und Katecheten aus. Sie unterstützen die Seelsorge von Migranten, Jugendlichen und Familien. Sie unterstützen und leiten die Kirchenfabriken an, begleiten die VoGs. All dies erfordert erhebliche finanzielle Mittel. Indem Sie all diese Dienste unterstützen, unterstützen Sie die Entfaltung unserer Seelsorge und das Wirken des Evangeliums in unserem Bistum. Vielen Dank für Ihre Unterstützung dieses Rückgrats, damit unser Bistum keine Rückenschmerzen bekommt!

Diocèse de Liège - Collectes prescrites pour l'année 2021

2 - 3 janvier 2021	Jeunes Églises d'Afrique (Epiphanie)
6 - 7 février 2021	Soutien aux Services diocésains (1er weekend de février)
13 - 14 mars 2021	Campagne de Carême : Entraide et Fraternité (4ème Dim. de Carême)
27 - 28 mars 2021	Campagne de Carême : Entraide et Fraternité (Dim. des Rameaux)
24 - 25 avril 2021	Dimanche des Vocations (4ème Dim. de Pâques)
15 - 16 mai 2021	Journée chrétienne des médias (7ème Dim. de Pâques)
19 - 20 juin 2021	Projets du pape François (Avant-dernier dimanche de juin)
14 - 15 août 2021	Caritas Secours (Assomption)
25 - 26 septembre 2021	Projets pastoraux du diocèse (Dernier dimanche de septembre)
23 - 24 octobre 2021	Dimanche des Missions (Avant-dernier dimanche d'octobre)
6 - 7 novembre 2021	Personnes atteintes d'un handicap (action 11.11.11)
11 - 12 décembre 2021	Campagne de l'Avent : Action Vivre Ensemble et Migrants (3ème Dim. de l'Avent)

Bistum Lüttich – Vorgeschriebene Kollekten im Jahr 2021

2. - 3. Januar 2021	Für die jungen Kirchen in Afrika (Erscheinung des Herrn)
6. - 7. Februar 2021	Finanzierung der Dienste des Bistums (1. Sonntag im Februar)
13. - 14. März 2021	1. Fastenkollekte für Miteinander Teilen (4. Fastensonntag)
27. - 28. März 2021	2. Fastenkollekte für Miteinander Teilen (Palmsonntag)
24. - 25. April 2021	Weltgebetstag für geistliche Berufe (4. Sonntag der Osterzeit)
15. - 16. Mai 2021	Christlicher Welttag der Medien (7. Sonntag der Osterzeit)
19. - 20. Juni 2021	Für die Projekte von Papst Franziskus (Vorletzter Sonntag im Juni)
14. - 15. August 2021	Karitative Dienste im Bistum (Mariä Himmelfahrt)
25. - 26. September 2021	Pastorale Projekte des Bistums (Letzter Sonntag im September)
23. - 24. Oktober 2021	Weltmissionssonntag (Vorletzter Sonntag im Oktober)
6. - 7. November 2021	Personen mit Behinderung (11.11.11)
11. - 12. Dezember 2021	Adventskollekte von Miteinander Teilen (3. Adventssonntag)

Table des matières

Mot de l'Évêque - Wort des Bischofs 2

Tel un brouillard qui se déchire 2

Wie der Nebel sich lichtet 4

Agenda de l'Évêque 6

Fabriques d'église 7

I. Vœux 7

II. Réunion ordinaire du mois
de janvier 7

III. Des changements
au service du temporel 8

IV. Bail à ferme - Nouvelles
dispositions (suite) 9

V. Fabriques d'église dépendant
de plusieurs communes 11

VI. Calendrier du fabricant 2021
(fiche à enlever) 12

Nominations 13

Notices de décès 14

Vie de l'Église 18

Rapport annuel de l'Église ca-
tholique de Belgique 18

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten .. 21

Collectes prescrites pour l'année 2021 - Vorgeschriebene Kollekten im Jahr 2021 22

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS
Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au
plus tard le **lundi 25 janvier 2021** pour le numéro
de mars-avril 2021 au Service de Presse
et de Communication du diocèse de Liège
(communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 99^e année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM

COMITÉ DE RÉDACTION:

JEAN-PHILIPPE DE LIMBOURG, FRANÇOIS DELOOZ,
LUDOVIC FRANCK, JEAN-PHILIPPE KAEFER,
XAVIER LAMRECHT, MARTINE LEWIS-LETESSON,
EMIL PIRONT, DOMINIQUE SERVAIS

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Éric de BEUKELAER, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Isabelle LECLERCQ, Carmelina VOLPE

RÉDACTION - ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège

Tél.: 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliege.be

Direction: ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE

Imprimerie Raymond Vervinck & fils

IMPRESSION

Imprimerie Raymond Vervinck & fils

Rue de la Câblerie 9 (Coronmeuse), 4000 LIÈGE

Tél.: 04/343.33.86 - www.vervinck.com

ABONNEMENTS:

« DIMANCHE - EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et

« EGLISE DE LIEGE - BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement simple papier: 45 €

• Abonnement soutien papier: 79 €

Par virement sur le compte

BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 - Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE -

BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement individuel: 30 €

• Abonnement de soutien: 50 €

• Abonnement pour l'étranger: 40 €

Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)

au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat

Tél.: 04/230.31.62

**ÉCOUTE ET SOUTIEN
AU BOUT DU FIL**

En quarantaine ? malade ? inquiéss(e) ? seul(e) ?
en questionnement spirituel ? en recherche de sens ?

**UN NUMÉRO À TON ÉCOUTE:
0486 13 60 61***

Tous les jours de 10h à 20h

Avec des professionnels engagés dans différents services d'aumônerie
*Prévisions payables mois sans surcoût.



Confinement : Eucharistiques quotidiennes à Liège-Ville via Youtube



28/10 au Séminaire : acte de vente du domaine de Chèvremont



22/11 à Moresnet-Chapelle : clôture
du festival *Venite Adoremus*

